

Réponse au refus d'adhésion 2025
Clarification nécessaire dans l'esprit de défense des motards

Envoyé par messagerie électronique à

sn@ffmc.fr
bn@ffmc.fr

LAMOUREUX Gwen-Aël
Coordinateur du Bureau National de la FFMC

8, rue Jean Jacques Rousseau
93100 Montreuil
01 48 18 03 20

Copie à toutes les antennes de la FFMC
ffmcXX@ffmc.fr

Cher Monsieur LAMOUREUX,

C'est donc avec un grand plaisir que je prends la plume pour vous répondre.

Permettez-moi tout d'abord de vous rappeler un point essentiel : dès mon adhésion à la FFMC30, il a été clairement établi que tant que je respectais les statuts de la FFMC30 – ainsi que ceux de la FFMC nationale, à laquelle la FFMC30 est affiliée – aucune mesure d'exclusion ne pouvait être envisagée à mon encontre.

À ce titre, en tant qu'adhérent de l'association FFMC30, je ne suis nullement tenu de répondre à une injonction déguisée émanant de votre part.

Pour être tout à fait clair : je ne suis pas adhérent à l'association loi 1901 « FFMC – Bureau National », mais uniquement à l'association loi 1901 « FFMC30 ».

Dès lors, ni vous, ni le Bureau National que vous coordonnez, n'avez la légitimité de refuser une adhésion émise à travers une antenne indépendante.

Cette confusion révèle une méconnaissance profonde de la structure même de la FFMC, que vous présidez pourtant.

Les antennes départementales ne sont pas des délégations du Bureau National. Ce sont des associations de plein droit, régies par la loi 1901, autonomes, et adhérentes de la FFMC nationale, via une cotisation (28 € sur les 42 €) que reverse chaque antenne proportionnellement à son nombre d'adhérents.

Par conséquent, la FFMC nationale ne détient aucune autorité hiérarchique ou pouvoir de subordination sur ses antennes. Elle ne peut leur dicter de ligne de conduite, ni exiger des décisions internes, telles que l'annulation de l'adhésion d'un militant. Ce que tu fais ici s'apparente donc à une ingérence manifeste.

En sens inverse, les antennes, en tant qu'adhérentes collectives, disposent pleinement du droit de questionner, d'interpeller et de demander des comptes au Bureau National. C'est exactement ce que je fais, en tant qu'adhérent actif de la FFMC30, dans le cadre d'un engagement pour la défense des motards — adhérents ou non, puisque c'est bien ce que nos statuts proclament : défendre tous les usagers 2-3RM, sans condition d'adhésion ni discrimination.

J'ai reçu le soutien explicite du bureau de la FFMC30 dans ma démarche. Ils confirment ma qualité d'adhérent et l'intérêt de mon engagement militant, notamment sur le terrain juridique.

J'ai utilisé l'outil centralisé « Gaël », financé par les cotisations nationales, pour faciliter mon adhésion. Le paiement par le TPE virtualisé du Crédit Mutuel a été validé. Cette procédure permet également de soulager l'équipe administrative de la FFMC30, déjà fortement mobilisée sur le terrain.

Ainsi, je vous invite à reverser les 14 € dus à l'antenne FFMC30 et à me fournir le justificatif du virement. C'est une exigence légitime au titre de mon appartenance à cette antenne. Je rappelle à nouveau que je ne suis pas adhérent de la FFMC nationale.

Yoann SIMON

+32 2 315 09 05
(Bruxelles)

Défenseur et intégrateur du
logiciel libre, Membre de
l'April.org



Auto hébergeur
CHATONS.org



Donneur pour
la Quadrature du NET



De plus, le coordinateur de la FPMC30, avec l'ensemble du bureau, ainsi que d'autres antennes, ont réaffirmé leur opposition à toute tentative de m'exclure. Je ne contreviens à aucun de leurs statuts. Mieux encore : je défends, comme vous, les usagers des 2-3RM.

Mon adhésion 2025 a été motivée par la volonté d'engager un combat juridique collectif, au niveau du Conseil d'État, contre les abus liés au contrôle technique moto. Des antennes m'ont rejoint dans cette bataille. Pourtant, au CDR Printemps 2024, alors que j'étais invité par la FPMC49, j'ai été violemment pris à partie par la FPMC14, simplement pour avoir osé agir, citoyen et motard, sous les couleurs de la FPMC.

À ceux-là, je tends encore la main. Je les invite à me rejoindre dans l'effort : des heures de travail acharné, des courriers de mise en demeure, des recours juridiques. Tout ce qui fait, en somme, la défense active des motards.

Gwen,
Après toutes ces années d'échanges que tu sembles vouloir balayer d'un revers de main – ou plutôt glisser sous le tapis par tes non-réponses – permets-moi de remettre un nouveau dossier sur la table.

Une table déjà bien lourde de contestations, que ce nouveau poids viendra alourdir un peu plus... jusqu'à t'empêcher, je l'espère, de soulever encore ce fameux tapis pour y enfouir un débat auquel tu refuses toujours de faire face.

Venons-en maintenant à ton message. Deux phrases. Et pourtant, tant de problèmes...

D'abord, ce vouvoiement soudain tranche radicalement avec des années d'échanges amicaux. Un ton froid, administratif, à rebours total de l'esprit motard qui nous lie.

Et surtout, aucune réponse à mon SMS du jeudi 26 octobre 2023, envoyé après la publication de l'arrêté CT moto. Il disait :

« Hello Gwen,
comment vas-tu ?
Je suis en phase de cadrage pour l'écriture des conclusions contre l'arrêté CT.
Besoin de contacter officiellement la BN, car dans la phase de déclaration, il me faudrait indiquer au C.E. si je connais d'autres oppositions.
Comment puis-je faire ?
Besoin d'avoir officieusement vos possibles actions, etc.
Pour info,
J'ai estimé à 15 jours non-stop de rédaction, car de tas de micro choses à relever dans les rapports et faits de l'État vs réglementation.
J'essaye de réfléchir ce soir à une méthode de rédaction, pour une relecture de mes pairs,
(dont j'ai une petite idée....)
L'envoi doit se faire 48 h avant la fin du délai de 2 mois.
PS, A-t-on fait suivre mon mail de dimanche au BN ?
Salutation motarde,
Poustiquet »

Puis aucune réponse non plus à ma relance du 23 décembre 2023 :

« Hello, comment vas-tu ?
Ma requête a été validée par le greffe du Conseil d'État comme prévu.
Et vous ? Les actions ? »

Je m'étonne également que tu écrives depuis une adresse Gmail personnelle, et non depuis une adresse officielle FFMC. C'est étonnant, quand on sait qu'il est aujourd'hui très facile, pour garantir la souveraineté numérique, de déployer une solution type BlueMind sur un serveur interne à Paris, dans vos locaux.

Tu me demandes maintenant une adresse postale. Je t'informe que je n'en ai pas, au sens où tu l'entends. En tant que militant engagé, je protège mes données personnelles. La Poste S.A. ne détient pas mon adresse et ne m'achemine aucun courrier, conformément à mes droits RGPD. Je transmets toujours ces informations avec discernement.

Et pourtant, tu as accès à mes données dans le système « Gaël » (Adresse de mon logement, mails, et numéro de téléphone) :

- Ligne « adhérent 026 464 » (FFMC50 et FFMC PPC)
 - Ligne « adhérent 41521 » (FFMC30)
-

Par ailleurs, s'il s'agissait simplement de rembourser une adhésion, tu aurais pu annuler le ticket de paiement initial. J'ai utilisé exprès une carte CB Paypal pour simplifier le remboursement. C'est techniquement faisable en quelques clics.

J'ai volontairement attendu deux mois avant de renouveler mon adhésion, dans l'espoir qu'un contact soit établi. Je savais que mon nom circulait dans vos réunions. J'aurais préféré un vrai échange.

Mais encore une fois, je constate l'opacité qui règne : vos méthodes restent marquées par le silence et le secret, même pour des questions aussi simples que l'envoi d'instructions juridiques (dont celle du 4 juin 2025, annoncée à tous mais jamais transmise officiellement aux antennes...).

Ce manque de transparence est un véritable handicap à la construction collective. Mon engagement dérange ? Peut-être. Mais je persiste à défendre les intérêts des motards, avec rigueur, exigence et esprit critique

Oui, je dérange. Parce que j'ose analyser, critiquer, proposer. Parce que je passe des semaines à écrire, structurer, et défendre nos causes devant les tribunaux. Et pourtant, je ne suis qu'un simple adhérent. Cela vous gêne ? Tant mieux. Car cela prouve que le combat est vivant.

Je fédère aujourd'hui des motards FFMC, des anciens membres désabusés, des militants extérieurs, des techniciens, des juristes, et même certains professionnels du contrôle technique.... Tous reconnaissent la légitimité du combat.

Je cite Coluche :

- « Pour critiquer les gens, il faut les connaître ; et pour les connaître, il faut les aimer »

Oui, j'aime la FFMC. Celle qui est forte et qui combat. Celle qui doute. Celle qui débat.

Pas celle que tu incarnes ici, enfermée dans ses certitudes, coupée de sa base.

Je pleure la FFMC d'aujourd'hui qui ne comprend plus ni le libre, ni l'open source, ni l'hébergement autonome, ni la puissance des outils numériques au service des luttes d'aujourd'hui.

Je continuerai donc à poser des briques. À construire. À documenter. À dénoncer. À débattre.

Un mot pour finir : Thierry, ancien coordinateur FFMC50, mon voisin de haie... En 2023, il ne comprenait pas mon engagement contre le CT. Il me disait que je n'avais « pas de statut pour parler au nom de la FFMC ». Je lui ai répondu : « Je m'en fous complètement. »

Aujourd'hui, je vois un motard qui a perdu la foi du combat. Un homme qui fait partie de ces ex-FFMC pour qui la structure n'est plus qu'une coquille vide.

Alors Gwen,

Au plaisir d'un débat constructif, public, vigoureux, dans le respect de ce que nous défendons : les usagers 2-3RM.

Ton mail ne vise qu'à exclure un motard. C'est contraire aux statuts de l'association que tu présides.

Rassure-toi : je ne veux pas ta place. Mais je crois qu'un remaniement du Bureau serait salubre. Car aujourd'hui, il ne représente plus les motards, seulement ses propres soutiens.

- Le Bureau National devrait fédérer, pas exclure.
- La puissance de la FFMC réside dans ses antennes.
- La dynamique est portée par ses adhérents, ses bénévoles, ses combattants.
- Le vrai levier du combat, c'est l'engagement durable, sincère, et structuré dans la défense des Motards

Alors, les adhésions reviendront. Sans forcer.
Mais pour cela, il faut mouiller la chemise.

Et pour l'instant, je ne vois aucun membre du Bureau FFMC BN publier des communiqués réguliers, inviter à coécrire les procédures, structurer la riposte, ou même simplement... répondre à un SMS....

Débat lancé. Débat à suivre.

Cordialement,

Yoann SIMON
Alias Poustiquet
Adhérent FFMC30
Défenseur libre et opiniâtre des 2-3RM

Fait à Bruxelles,
le 13/06/2025,

